

Contrat de location de chambre(s) d'hôtes

[Ce document n'est pas une facture]



PRESTATAIRE

Chambres d'hôtes de Mickaël CHALOPIN 9 Place des Pénitents Blancs 06690 TOURRETTE-LEVENS
Téléphone mobile : 0615622403 / fixe 0954905949 – Mail mickael@nezsens.com – Site www.mickaelchalopin.com

LOCATAIRE

M. Mme Nom Prénom
Adresse.....
.....
CP..... Ville.....
Tél. 1 Tél. 2
Email.....

VOTRE RÉSERVATION

Date d'arrivée le à partir de 16h minimum – *précisez l'heure envisagée* :
Date de départ le avant 12h maximum.

Nombre d'adultes : Nombre d'enfants (2 à 12 ans) : Nombre de bébés (0 à 1 an) :

CHAMBRES	DESCRIPTIF	NOMBRE DE PERSONNES
Chambre Torii (1 lit double) 1 ou 2 voyageurs	Petit déjeuner et linge de lit inclus	
Chambre Bhajan (2 lits doubles) 1 à 4 voyageurs	Wifi offert Taxes de séjour incluses	

TARIF

Le tarif de votre séjour dépend du nombre de voyageurs (adultes) accueillis par nuit et par chambre. *Notez bien que nous ne disposons pas de lit pour les bébés.*

Tarif par nuit et par personne :

- 90€ pour 1 ou 2 voyageurs 3 voyageurs 125€ 4 voyageurs 160€ |
 5 voyageurs 195€ 6 voyageurs 230€
 Présence d'un animal, si oui merci de préciser :

TOTAL DU SÉJOUR DÛ À L'ARRIVÉE TTC : €

ACOMPTE

La réservation prendra effet à la réception d'un exemplaire du **présent contrat signé et l'encaissement de l'acompte de 90€**. Le règlement du solde des nuitées se fera le premier jour de votre séjour par chèque, carte bleue ou espèce (*merci de faire l'appoint*). En cas de virement, merci de le prévoir en conséquence.

VIREMENT BANCAIRE IBAN : FR76 1469 0000 0152 0005 4398 348 BIC : CMCIFRP1MON

CHÈQUE BANCAIRE Mickaël CHALOPIN, 9 place des Pénitents Blancs 06690 Tourrette-Levens

Je soussigné(e), (Nom / prénom) déclare être d'accord sur les termes du présent contrat, et eu connaissance des *conditions générales en page 2 et règlement intérieur en page 3*.

Le (date), à (lieu de signature).

Signature du client précédée de la mention manuscrite « lu et approuvée »

Chambres d'hôtes – Conditions Générales – Location directe

Article 1 : introduction

Ce contrat est destiné à l'usage exclusif de la réservation de séjours en chambres d'hôtes dans la maison de MICKAËL CHALOPIN, située au 9, PLACE DES PÉNITENTS BLANCS, MONTEE DU CHATEAU, 06690 TOURRETTE-LEVENS.

Le prestataire s'engage à faire tout son possible pour réserver aux clients (hôtes) un accueil chaleureux, leur permettant ainsi de profiter pleinement de notre région.



Article 2 : durée du séjour

Le client ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période de location initialement prévue sur le présent contrat, sauf accord explicite du prestataire.

Article 3 : conclusion du contrat

La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au prestataire un acompte de 90€ et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée sur le contrat. Le deuxième exemplaire du contrat est à conserver par le client. Les prix s'entendent toutes charges comprises. Le solde est à régler le jour de l'arrivée dans la maison d'hôtes au prestataire.

Article 4 : annulation par le client

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée postale ou électronique adressée au prestataire.

- Si l'annulation intervient 7 jours avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au prestataire. Au delà du 8ème jour, l'acompte sera intégralement remboursé.
- Si le client ne se manifeste pas avant 16 heures le jour prévu de son arrivée (téléphone, email ou sms), le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de ses chambres d'hôtes. L'acompte reste acquis au prestataire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.
- En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au prestataire.

Article 5 : annulation par le prestataire

En cas de force majeure, le prestataire ne peut annuler ce séjour que 15 jours minimum avant la date d'arrivée prévue. Il doit informer le client par lettre ou courrier électronique. Le client sera remboursé immédiatement des sommes versées sans aucun dédommagement.

Article 6 : arrivée

Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le prestataire.

Le départ lors du dernier jour prévu dans le séjour doit avoir lieu avant midi.

Article 7 : règlement du solde

Le solde est à régler le jour d'arrivée chez le prestataire.

Article 8 : taxe de séjour

La taxe de séjour est incluse dans le tarif global. Elle est un impôt local que le prestataire reverse ensuite au trésor public.

Article 9 : utilisation des lieux

Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chambres en bon état, et à ne pas fumer dans l'enceinte de la maison (balcon pour les fumeurs).

Article 10 – capacité

Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le prestataire est en mesure de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du prestataire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 11 - animaux

Le présent contrat précise que *le client peut séjourner en compagnie d'un animal domestique à condition de le mentionner dans le présent contrat et au maximum de 3 animaux domestiques*. En cas de non respect de cette clause par le client, le prestataire peut refuser les animaux. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du prestataire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 12 : assurances

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques ou détenteur d'une assurance responsabilité civile. Le propriétaire ne pourra en aucun cas être responsable des vols ou accident survenu à un enfant laissé sans surveillance.

Article 13 : litige

Conformément aux obligations dictées par les articles L.611 à L.616 et R.612 à R.616 du code de la Consommation, vous avez la possibilité de recourir à "Sas Médiation Solution" pour le règlement amiable des litiges de la consommation au 222 chemin de la Bergerie 01800 Saint Jean De Niois

Téléphone 04882539306 – Mail contact@sasmediationsolution-conso.fr – Site <https://sasmediationsolution-conso.fr/>

En cas de litige, qui ne pourrait pas trouver un accord amiable, seul le tribunal d'instance ou le juge de proximité du lieu de la location est compétent. Tout contrat de location implique l'acceptation sans réserve par le locataire des présentes conditions.

Article 14 : collecte d'informations

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Mickaël CHALOPIN s'engage à ne pas transmettre les informations que vous lui avez communiquées à d'autres sociétés ou organismes.

Règlement des chambre(s) d'hôtes

🇫🇷 Votre chambre fait partie d'une maison d'hôte dans laquelle Mickaël CHALOPIN travaille et reçoit régulièrement des personnes tout au long de l'année.

Vous êtes les seuls à accéder à vos chambres. L'escalier et le couloir restent partagés.

🕒 Arrivée

Les arrivées se font à partir de 16h. Une arrivée tardive (ou retardée) doit être annoncée.

Si Mickaël ne peut pas vous accueillir personnellement, le code de la boîte à clef vous sera remis quelques jours avant votre venue.

🕒 Départ

Les départs se font jusqu'à 12h (midi) au plus tard.

En cas d'absence de Mickaël, vous pouvez laisser la clef sur la table de la salle-à-manger ou dans la boîte sécurisée puis refermer la porte et le volet derrière vous.

Veillez à ne rien oublier avant de partir...

🧩 Coin jeux

Le coin jeux est accessible aux petits et aux grands sous 2 conditions :

- 1°) enlever ses chaussures avant d'y accéder,
- 2°) ranger après utilisation

Les personnes mineures sont sous l'unique responsabilité de leurs parents ou référents légaux.

📺 Wifi

L'accès wifi est disponible gratuitement sur le réseau suivant : www.mickaelchalopin.com

Vous pouvez scanner le QR code à votre disposition dans votre chambre pour y accéder directement.

📺 TV

La télévision qui se trouve dans chacune des chambres et vous donne accès à **Netflix**, **Canal +**, **Amazon Prime**, **Apple TV** et **Disney**. Pour cela, il vous suffit de sélectionner le compte correspondant au nom de votre chambre et d'en profiter !

Attention, il n'y a pas de contrôle parental sur les chaînes des télévisions.

🍳 Cuisine

Le petit déjeuner est à votre disposition, en libre service sur le plan de travail de la cuisine. Vous pouvez mettre votre vaisselle sale dans le lave-vaisselle ; vous avez du beurre dans la porte du frigo.

La cuisine équipée est un espace partagé avec Mickaël, ainsi que la salle à manger. Vous pouvez les utiliser si elles sont disponibles entre 6h du matin et jusqu'à 23h.

🚿 Salle de bain

Vous avez à votre disposition une baignoire ainsi que deux vasques avec miroir. Nous sommes souvent en "alerte sécheresse", merci de ne pas abuser de l'eau.

Merci de penser à éteindre le sèche-serviette après votre passage.

🗝️ Trésor

Les objets de valeur (bijoux, appareils numériques...) ne doivent pas être laissés dans la maison ou dans les véhicules en stationnement, Mickaël CHALOPIN décline toute responsabilité en cas de disparition de ces objets.

🐕 Animaux

Un chat prénommé *Tao* vit ici, il n'a pas accès à votre chambre sauf si vous laissez la porte ouverte (ou la porte-fenêtre).

Merci de bien vouloir tenir votre chien en laisse dans l'enceinte de la montée du château et de ramasser ses petits cadeaux :)

🤫 Tenue

Pour la quiétude du lieu, merci de respecter la tranquillité du voisinage et la discrétion au sein de l'établissement.

🚭 Tabac

En respect du décret N°2006-1386 du 15 Novembre 2006, **il est interdit de fumer dans les lieux à usage collectif.**

La totalité de la maison, chambres comprises, est donc non-fumeur. Vous avez un cendrier sur votre balcon et à l'entrée de la maison.

😷 COVID-19

Les gestes protecteurs (distanciation physique, lavage fréquent des mains et port du masque selon les cas) doivent être respectés conformément à la Loi.

👊 Dégradation

Nous vous remercions de vous engager à rendre la chambre en parfait état à la fin de votre séjour et à déclarer et assumer financièrement, toute dégradation éventuelle dont vous pourriez être responsable.



For others languages, please scan QR code below or go to www.mickaelchalopin.com/reglement-interieur

